Déclaration Individuelle du plongeur

Validé par le C.A de l’Assub le 19 mai 2020.

* **Tout pratiquant s’engage à prendre connaissance des informations de prévention ci-dessous et à respecter les consignes de l’ASSUB concernant les risques sanitaires liés à la pandémie du COVID 19.**
* Étant donné qu’en l’état actuel des connaissances sur la COVID 19, d’éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques, le pratiquant doit bénéficier d’une visite médicale et présenter un nouveau certificat médical dans les cas suivants:
	+ Le pratiquant ayant présenté une infection à la COVID 19 et ayant nécessité une hospitalisation,
	+ Celui ayant présenté une infection à la COVID 19 n’ayant pas nécessité une hospitalisation,
	+ Celui ayant présenté des symptômes compatibles avec une infection liée à la COVID 19,
	+ Celui sans symptômes mais ayant fait l’objet d’un dépistage positif pour la COVID 19,
	+ Pratiquant sans symptômes mais ayant été exposé durant le confinement à une ou des personnes infectées par la COVID 19.

***Chaque pratiquant doit, en responsabilité, ne pas pratiquer en cas de doute sur sa situation infectieuse, et consulter un médecin.***

* Les plongeurs utilisent leurs matériels personnels ou mis à leur disposition par le club (voir conditions du prêt ci-après), les rincent et les désinfectent chez eux entre chaque utilisation (combinaison, gilets, détendeurs, tuba, masques...) dans le respect des préconisations des fabricants. Voir fiche conseil.
* Les plongeurs respectent une règle de distanciation interpersonnelle de 2 mètres en position statique et 5 mètres en déplacement et 1 mètre sur le bateau avec un masque en tissu.
* Le pratiquant doit se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle (pas d’échange ni prêt de bouteille d’eau).
* Chacun est responsable de ses déchets (gants, mouchoir, bouteille d’eau, masque...).
* **Prêt :** Le Club peut mettre à disposition nominativement du matériel du club (plomb, ceinture, combinaison, stab…) pour toute la durée de la crise sanitaire, à charge au bénéficiaire d'en prendre soin et d'assurer son entretien et sa désinfection pour la période. Une caution sera demandée. Seul le bloc restera stocké dans le local du club.
* **Locaux :** L'accès aux vestiaires et toilettes est interdit, le plongeur s'équipe seul hors des vestiaires qui ne permettent pas de respecter les distanciations. Matériel fourni par le club : spray, papier essuie tout,gel hydro-alcoolique, solution hydro-alcoolique.
* Je soussigné reconnais avoir été informé et m’engage à respecter les consignes de l’ASSUB :

Nom : Prénom : Date : Signature :